

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

 ~~Le Maire,~~
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_**

2) INFORMATION DU MAIRE EN MATIERE DE SA DELEGATION D'EMRUNTS :

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 2 du 20 février 2024,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière d'emprunts, étant précisé que l'avis des membres de la commission des finances a été sollicité, en date du 13 février 2024 :

Prêt de 173 500 euros

Acquisition d'un terrain constructible dans le bourg de Locmaria

Taux annuel fixe : 3.43 %

Remboursements annuels

Durée : 5 ans

Etablissement bancaire : Crédit Mutuel de Bretagne

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

3) A.I.P. ASSOCIATION « LES ÎLES DU PONANT » : ADHESION ET COTISATION 2024

L'Association les Îles du Ponant s'est dotée d'une grande ambition : offrir un avenir aux îles de l'Atlantique et de la Manche. Pour cela son objet premier est le maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives. L'AIP intervient dans les domaines des finances, des services publics, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture, du tourisme, de l'environnement, de l'urbanisme, de la culture et est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour les questions insulaires.

L'association les Îles du Ponant regroupe 15 îles : l'Archipel de Chausey, l'île de Bréhat, l'île de Batz, l'île d'Ouessant, l'île de Molène, l'île de Sein, l'Archipel des Glénan, l'île de Groix, Belle-Île-en-Mer, l'île de Houat, l'île d'Hoëdic, l'île aux Moines, l'île d'Arz, l'île d'Yeu, l'île d'Aix.

En tant que commune adhérente, Locmaria, pour l'année 2024, cotise à l'A.I.P. à hauteur de 8900.10 euros, soit 4.35 euros par habitant sur la base de la population DGF (2046 en 2023).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'adhésion 2024 et autorise le maire à mandater cette somme.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT




Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

4) COTISATION 2024 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus du Littoral, et autorise celui-ci à mandater la somme de 150.00 euros, forfait d'adhésion 2024 pour les communes de moins de 1000 habitants.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

5) **DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE COMMUNAL RUE ARGENTRÉ-DU-PLESSIS – TY-PARK**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de Monsieur Michel LE GALL de la société Ty-Park, demandant l'autorisation d'installer son manège « rodéo gonflable » pour la saison 2024, dans le bourg de Locmaria.

Une rencontre sur le terrain entre Madame Marie THUILLIER et Monsieur Michel LE GALL a été organisée et le lieu retenu pour l'installation de son manège est l'espace pelouse situé entre les terrains de boules, Rue Argentré-du-Plessis, ceci, afin de faciliter l'accès à l'électricité. Ce manège serait installé tous les mercredis matins, jour de marché à Locmaria, du 15 avril 2024 au 30 septembre 2024.

Monsieur le Maire propose un droit de place de 50.00 euros pour la saison, s'agissant d'une activité destinée aux enfants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation demandée par Monsieur LE GALL et valide le droit de place à 50.00 euros pour la saison. Monsieur le Maire est également autorisé à signer l'arrêté d'occupation temporaire pour la Société Ty-Park.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

6) CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE D'UNE DEPENDANCE DU DOMAINE PUBLIC – TY LILINE - LOCAL COMMUNAL DE LA RESIDENCE MARIE GALANTE

Le local communal, situé dans la copropriété de la résidence Marie Galante, est à nouveau disponible à la location depuis le mois de février 2024, celui-ci ayant été rendu par Monsieur Léo COHENNEC, représentant la société Belle Océane.

Un appel à projet a été lancé par la municipalité, via la CCBI dans le cadre du développement économique, pour l'occupation de ce local et toute personne intéressée devait déposer son dossier au secrétariat de la mairie pour le 15 mars 2024 dernier délai.

Monsieur le Maire fait part du seul courrier reçu le 7 février 2024 de Madame Anne-Céline LALLEMAND qui souhaite installer son commerce « Ty Liline » dans ce local. Elle en demande donc la mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2024 pour l'Entreprise Individuelle (EI) Ty Liline, dont elle est la gérante.
Ayant créé son activité en 2023 dans un local privé de Locmaria, elle souhaite la poursuivre en ce lieu.

Il s'agirait d'ouvrir ce commerce toute l'année, avec un jour de fermeture le lundi (en concertation avec les autres commerçants de la commune). Elle y proposerait de la restauration rapide (snacks, wraps, paninis, planches, huîtres...) sur place ou à emporter, avec une licence 3.

Monsieur le Maire souhaite que ce local soit à nouveau mis à disposition pour y accueillir un commerce. Il propose au conseil municipal de mettre à disposition ce local à Madame Anne-Céline LALLEMAND, pour une durée de trois années et pour un loyer mensuel de 370.00 euros hors charges. Ce loyer sera indexé le 1^{er} avril de chaque année sur l'indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre (ILC).

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 056-215601147-20240408-0608042024-DE

Après discussion, les élus, à l'unanimité, émettent un avis favorable à l'établissement d'une convention d'occupation privative pour ce local, dans les conditions proposées par Monsieur le Maire. Ils autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire remercie Madame Anne-Céline LALLEMAND pour son implication dans la vie locale de Locmaria. Ce commerce a déjà toute sa place au sein du bourg, et vient étoffer de façon pérenne, l'équipe des commerçants de Locmaria. Il ne doute pas du succès que rencontrera ce nouvel établissement, celui-ci ayant déjà fait ses preuves l'an dernier. Il souhaite également une bonne saison à tous les commerçants de Locmaria. Locmaria est riche de nombreux commerces à l'année.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT


 Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 avril 2024
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 9 avril 2024

Etaient présents : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Damien RIBOUCHON et Sylvie LE PAN.

Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir : Christophe SAMZUN

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Didier LE GARREC ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Anne-France NAUDIN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Thomas BRON

Secrétaire de séance : Damien RIBOUCHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

7) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 32

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 8 du 26 octobre 2022,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,
Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

405. <u>Décision du 13.03.2024</u>	Compagnie Océane	Montant : 216.00 TTC
Billets passagers séances de natation école CP-CE1		
406. <u>Décision du 19.03.2024</u>	FABRÈGUE	Montant : 232.24 TTC
Livrets de famille		
407. <u>Décision du 20.03.2024</u>	Centre aquatique NEPTILUDE	Montant : 150.00 TTC
Séances de natation école CP-CE1		
408. <u>Décision du 20.03.2024</u>	Centre aquatique NEPTILUDE	Montant : 445.60 TTC
Séances de natation école CE2-CM1-CM2		
409. <u>Décision du 21.03.2024</u>	DIRECT Collectivités	Montant : 1267.20 TTC
Alèses gîte de Lannivrec		

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 8 avril 2024.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT